

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 38 (1946)  
**Heft:** 3

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

---

38<sup>me</sup> année

Mars 1946

N° 3

---

## Après le congrès syndical extraordinaire

Par *E.-F. Rimensberger*

### I. Quelques réflexions

Nombre des commentaires de presse suscités par le congrès syndical extraordinaire qui a siégé à Zurich du 22 au 24 février ont insisté sur le calme et l'objectivité qui ont caractérisé les débats, « des débats sous lesquels on ne percevait qu'à peine le ressac de la politique quotidienne ». Le « *Vorwärts* », l'organe du Parti du Travail a même été jusqu'à en conclure que l'Union syndicale est incapable de former l'opinion non seulement en matière politique, mais aussi dans le domaine économique et social!

Et pourtant, le calme et l'objectivité ne sont nullement incompatibles avec la formation de l'opinion. Bien au contraire! L'équipage d'un navire en route vers un monde nouveau ne peut maintenir le cap que si le bâtiment n'est pas jeté sans cesse de bâbord à tribord par le ressac, que si la vue du timonier n'est pas sans cesse brouillée par les embruns. A une époque particulièrement troublée et plus que d'autres propice aux erreurs, le calme et l'objectivité sont des qualités plus nécessaires que jamais.

Et pourtant, on ne pouvait choisir période plus agitée pour convoquer un congrès. En effet, le parlement syndical s'est réuni alors que vibraient encore les passions soulevées par l'« épuration », que l'opinion était agitée par de multiples scandales et surtout profondément impressionnée par le résultat du vote du 10 février, lequel, on peut le dire sans exagérer le moins du monde, ouvre des temps graves pour la démocratie. Gouvernants et administrés ne peuvent plus, comme pendant la guerre, invoquer les « circonstances », les « nécessités de la défense nationale » pour se dérober à l'obligation de résoudre les problèmes essentiels, des problèmes nettement plus difficiles et plus complexes que ceux que nous avons eu à affronter au cours des dernières années. Tout se passe